

REGLEMENT INTERIEUR « COUP DE POUCE »

CCAS ST PIERRE LES ELBEUF
02.32.96. 95.77

Depuis 35 ans, les Banques Alimentaires agissent contre la pauvreté et la précarité alimentaire. Les Banques Alimentaires collectent des denrées alimentaires et les redistribuent aux associations partenaires au profit des bénéficiaires, pour leur permettre de consacrer plus de temps à leur mission de lien social. Les personnes démunies peuvent alors retrouver une sécurité alimentaire, une autonomie sociale. A Saint-Pierre-lès-Elbeuf, le CCAS et une équipe de bénévoles sont en charge de la préparation et distribution de colis alimentaires et du développement d'actions visant à renforcer le lien social.

La distribution alimentaire a lieu dans les locaux de « Coup de Pouce », lieu de partage, d'insertion, d'inclusion et de solidarité

I – Banque alimentaire

1. PUBLIC

Les habitants de la Commune peuvent participer aux animations, moments d'échanges et de convivialité, sans pour autant être bénéficiaires de l'aide alimentaire.

2. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Après étude de la demande par un agent du CCAS et validation par la commission permanente, le bénéficiaire est éligible.

Les foyers qui ont un « **reste à vivre** » inférieur à **10€/jour** (sauf cas exceptionnel) sont retenus, après examen de leur demande.

3. DUREE DE L'INSCRIPTION

Validité de 6 mois, renouvelable après étude de la demande par un agent du CCAS (**2 périodes d'inscription ou réinscription par an, en début d'année civile et à la rentrée de septembre**).

4. ENGAGEMENT RECIPROQUE

LE BENEFICIAIRE

- Venir impérativement aux distributions
- Prévenir en cas d'absence exceptionnelle
- Deux absences injustifiées entraînent la radiation
- **Signaler tout changement de situation au CCAS**
- Régler à chaque distribution la participation financière, dégressive selon le nombre de personnes du foyer d'un montant de :
 - 1 personne : 2.50 € par colis
 - 2 personnes : 4.50 €
 - Par personne supplémentaire : + 1.00 €

Les encaissements sont gérés par la régie du CCAS.

- Respecter les règles d'hygiène, se munir d'un sac isotherme pour les produits surgelés et frais
- Respecter les bénévoles et autres personnes présentes lors des distributions
- **Tout manquement et/ou contournement du présent règlement pourra faire l'objet d'une sanction.**

L'EQUIPE DE COUP DE POUCE

- Distribuer des produits de qualité dans le respect total des règles d'hygiène & de sécurité alimentaire et sanitaires
- Accueillir les personnes dans le plus grand respect et sans jugement, avec une attitude positive et amicale
- Offrir des conditions d'accueil conviviales
- Faciliter l'information et le recours aux droits

5. FONCTIONNEMENT

La distribution se déroule une semaine sur deux, **le jeudi matin**.

Un calendrier trimestriel est transmis et affiché.

Les horaires donnés sont à respecter impérativement.

II – Espace convivial

Coup de pouce c'est aussi un espace convivial créé afin que les bénéficiaires de la banque alimentaire ou tout autre Saint-Pierrais, puissent disposer d'un lieu pour échanger et retrouver un lien social.